



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.77

OBJET : DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE EN 'COMMUNE TOURISTIQUE'

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et CitoyennetéDépartement Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Service de la Réglementation & de la
Police Administrative & Protection AnimaleRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Charlotte BENON**Politique Publique** : Rayonnement International**OBJET** : DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE EN 'COMMUNE
TOURISTIQUE' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Aux termes de l'article 7 de la loi n° 2006-437 du 14 avril 2006, portant diverses dispositions relatives au tourisme, les communes qui mettent en œuvre une politique locale du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiée au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées “ **communes touristiques** ”.

Le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008, relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, dispose que dans le délai de dix-huit mois, à compter de l'entrée en vigueur du présent décret, **un arrêté préfectoral**, pris pour une durée de cinq ans, **accorde la dénomination de commune touristique sur le seul fondement d'une délibération du Conseil Municipal** à une commune érigée en station classée avant la publication de la loi du 14 avril 2006.

C'est le cas de la Commune **d'Aix-en-Provence**, qui a été **classée en station climatique** par décret du 27 août 1985.

Pour pouvoir bénéficier de ce qualificatif d'excellence, il convient, comme nous invite le préfet, de prendre une délibération demandant la dénomination de notre commune en commune touristique avant le 4 mars 2010.

Cette dénomination en qualité de commune touristique est un **préalable au classement en “ station de tourisme ”** prononcé par décret pour une durée de 12 ans.

Par conséquent, vous voudrez bien, Mes Chers collègues :

- **DECIDER** que la Ville d'Aix-en-Provence soit dénommée “ commune touristique ”,

- **M'AUTORISER** à solliciter auprès du Préfet cette dénomination selon la procédure prévue à l'article 3 du décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 susvisé.

**2010.77 - DÉNOMINATION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE EN 'COMMUNE
TOURISTIQUE'**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**